



Appel 28 avril : Malades, blessés, tué-es au travail ou par le travail : stop !

Le nombre de morts au travail ou du fait d'accidents de travail continue d'exploser.

Le scandale des maladies professionnelles s'amplifie, notamment pour les femmes : alors que perdure le scandale de l'amiante, voici venir celui des PFAS, des pesticides, l'exposition aux produits d'entretien, etc. Les suicides sont en recrudescence dans plusieurs grandes entreprises ou administrations, comme à la SNCF, chez Orange ou aux finances publiques.

Les jeunes, stagiaires, apprenti-es, plus souvent intérim ou embauché-es par des sous-traitants, sont de plus en plus victimes d'accidents graves et mortels. Le décès dans le Gard d'un stagiaire de 15 ans le 17 avril dernier s'inscrit dans une série d'accidents graves et mortels touchant des jeunes, parfois mineurs, envoyés précocement dans le monde du travail. Le même jour, un intérimaire de 22 ans est mort happé par une machine dans l'agro-alimentaire dans le Rhône : assez de ce décompte macabre !

Il n'y a pourtant pas de fatalité ! Des solutions existent, comme cela a été prouvé, au moins en partie, lors des JOP 2024 au moment où toutes les caméras du monde étaient tournées vers Paris : un plan de prévention, des moyens pour l'inspection du travail et l'URSSAF, la responsabilisation des donneurs d'ordre, la limitation des niveaux de sous-traitance, ont permis de faire reculer considérablement les accidents.

À l'inverse de la déréglementation organisée notamment via les ordonnances Macron depuis 2017 et la loi de transformation de la fonction publique de 2019, des décisions politiques en faveur de la sécurité des travailleuses et travailleurs sont indispensables, notamment :

- Rétablissement des instances représentatives du personnel de proximité, tout particulièrement des CHSCT (comités hygiène et sécurité, en capacité de mener des actions juridiques)
- Contrôle des DUERP (déclaration unique d'établissement des risques professionnels) que la moitié des entreprises et établissements ne renseignent pas ou sans les remplir, malgré l'obligation
- Généralisation des mesures « JOP 2024 » dans les entreprises
- Intégration des spécificités des femmes et des métiers féminisés dans les politiques en faveur de la sécurité au travail

La responsabilité du patronat et du gouvernement est écrasante !

Le 28 avril, journée mondiale de lutte contre les accidents du travail et maladies professionnelles, manifestons partout pour exiger des employeurs privés et publics et du gouvernement la fin du scandale !